

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY	X		M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY			M. Marc DUFLOT	X	X
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	X		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU	X		M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT			M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	X	X
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY			M. Alain DESERT		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
Ex SAINT AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	X		M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	Mme Pauline DUMAS			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Jean-François VESSIERE	X	
RONSENAC	M. Jean-Paul GUILLON			M. Claude VAUTOUR	X	X
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	X		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER	X		M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY		Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	X		M. Dominique LE GRELLE	X	
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
VVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme Dominique RICHARDS		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. Jean-Claude SICAUD		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. Gérard GARON		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean-Michel ROUX		
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	X		M. Guy BORDE		
La GENETOUBE	M. Michel MARTY	X		M. Bernard BERGER		
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. Jean-Pierre GOUZILH		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Rémi BERTEAU			M. Alain FEUILLET		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Sylvie BOISSEL	X	
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU			M. Bernard GUILLEMOT	X	X
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET	X		M. Michel VACHER	X	
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. Bruno LAVIDALIE		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI			M. Jean-Paul MUSSET		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	X		M. Georges DELABROY		

Date de la convocation : 05 mars 2019 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 33

Nbre total de délégués suppléants : 50 - Nbre total de délégués suppléants présents : 9

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 4 - Nbre total de pouvoirs : 1

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme Sylvie BOISSEL - Nbre de votants : 38

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur local Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative.

Ordre du jour

- Compte rendu du Comité Syndical du 05/12/2018
- Vote du compte de gestion 2018 du percepteur de Chalais
- Vote du compte administratif 2018
- Affectation des résultats
- Vote du budget primitif 2019
- Point sur le projet d'acquisition du moulin de Reyraud
- Demande de subventions - continuité écologique des ouvrages en liste 1, études phase PRO
- Questions diverses.

Introduction

La séance est ouverte sous la présidence de M. Joël BONIFACE, il constate que le quorum est atteint. Le Président remercie les élus présents, et fait lecture des pouvoirs : Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY qui a donné son pouvoir à Mme Lysiane BOUGON-CELERIER.

Validation du compte rendu du Comité Syndical du 05 décembre 2018

Le Président présente aux délégués le compte rendu du dernier comité syndical, en date du 05/12/18. Ce compte rendu a été envoyé à tous les délégués pour avis et aux communes pour information. Aucune modification n'étant à apporter, il est validé par l'ensemble des délégués et sera publié sur le site internet du syndicat.

Résultats 2018 :

COLLECTIVITE :		SABV de la Dronne aval							
EXERCICE : 2018									
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT							
RECETTES	148 076,38 €	317 378,90 €							
DEPENSES	270 038,84 €	214 389,65 €							
RESULTAT	-121 962,46 €	102 989,25 €							
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET									
	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2016	résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) ANNEE 2017	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses en 2018	restes à réaliser recettes en 2018	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2019	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2019
INVESTISSEMENT	9 044,17 €		-121 962,46 €	-112 918,29 €		5 745,00 €	-107 173,29 €	107 173,29 €	
FONCTIONNEMENT	273 989,18 €		102 989,25 €	376 978,43 €				-107 173,29 €	269 805,14 €
	273 989,18 €		-18 973,21 €	264 060,14 €					

Recettes de fonctionnement, CA 2018 et BP 2019 :

FONCTIONNEMENT RECETTES							
article	intitulé	Réalisé	Propositions	CA 2018	Rattachements 2018	BP 2019	observations
		CA 2017	BP 2018				
002	Excédent antérieur reporté		273 989,18			269 805,14	
6419	Rembt rémunérations personnel			127,00			Rbt fond national de compensation pour l'année 2016
013	TOTAL CHAP. atténuation de charges	0,00	0,00	127,00	0,00	0,00	
70878	Rembt frais par autres redevables		5 860,00	16 300,00		14 000,00	2018 : Anguilles (4800€) + Natura 2000 (11400€) + SIAEP (2x50 €). 2019 : anguilles (2500€) + N2000 (11450€) + SIAEP (50€)
70	TOTAL CHAP. produits de services	0,00	5 860,00	16 300,00	0,00	14 000,00	
7472-2016	Région 2016	6 500,00	0,00			0,00	Solde Poste Technicien de rivière de 2016
7472-2017	Région 2017	9 010,00	9 010,00	9 010,00		0,00	Solde Postes techniciens milieux aquatiques de 2017
7472-2018	Région 2018	0,00	11 700,00	11 494,50		11 494,00	sub 50 % Postes Tech. Milieux Aquatiques de 2018
7472-2019	Région 2019					6 110,00	Sub 50 % Postes Tech. Milieux Aquatiques de 2019
74741	Communes	99 999,00	0,00			0,00	Taxes communales
74751	Groupements de collectivités	0,00	200 000,00	200 000,00		200 000,00	Contributions de 4 membres (4 EPCI FP) 2018-2019-2020
7478-2016	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2016	33 831,84	14 625,00		12 285,00	0,00	Solde Poste adjoint technique 2016 + GDONs 2016
7478-2017	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2017	18 000,00	41 400,00		42 000,00		Solde postes TMA 2017 : suivi, animation et gest ² cours d'eau
7478-2018	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2018	0,00	26 000,00	26 162,40		61 045,00	Postes TMA 2018 (30 % en 2018 et solde en 2019) + GDON
7478-2019	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2019					26 400,00	30 % postes TMA 2019 : suivi, animat ² et gest ² cours d'eau
74	TOTAL CHAP. dotations, subv.et particip;	167 340,84	302 735,00	246 666,90	54 285,00	305 049,00	
7688	autres prodts financiers	1 550,55	15,82	0,00		0,86	Parts sociales CA charente périgord
76	TOTAL CHAP. produits financiers	1 550,55	15,82	0,00	0,00	0,86	
7751	Produits des cessions d'immobilisations	6 896,26	0,00	0,00		0,00	Cession reprise Mitsubishi L 200 -2005
77	TOTAL CHAP. produits exceptionnels	6 896,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
7761	Différence / réalisé transfert en investissement	388,74	0,00	0,00		0,00	moins value cession Mitsubishi L 200 - 2005
042	CHAP. Opération d'ordre entre sections	388,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL	176 176,39	582 600,00	263 093,90	54 285,00	588 855,00	
					317 378,90		

Dépenses de fonctionnement, CA 2018 et BP 2019 :

SABV Dronne Aval BP 2019

FUNCTIONNEMENT DEPENSES

article	intitulé	Réalisé 2017 CA 2017	Voté 2018 BP 2018	CA 2018	Rattachements 2018	BP 2019	Observations : 2018 et 2019
60622	Carburant	3 601,80	5 000,00	4 563,03		5 000,00	1 agent et 1 véhicule en plus depuis 2018
60631	Fournitures d'entretien	0,00	100,00	0,00		100,00	sans commentaire
60632	Fournitures de petit équipement	1 979,72	3 000,00	2 767,41		3 000,00	2018 : téléphone, alarme, fauteuil, câble, aquascope, chaînes...
60636	Vêtements de travail	324,56	1 000,00	847,80		1 000,00	2018 : équipement de Protection Individuels 1 en +
6064	Fournitures administratives	754,16	1 200,00	1 001,99		1 200,00	sans commentaire
6068	Autres matières et fournitures	98,85	0,00	0,00		0,00	Opérations abreuvoirs année depuis 2018
611	Contrats de prestations de services	60,00	80,00	80,00		80,00	2018 : site internet, changement nom de domaine
6132	Locations immobilières	0,00	6 775,00	6 775,00		4 000,00	Location bureaux et atelier. Pour 2017 payé en janvier 2018 (2775€) + 2018 (4000€). En 2019 : 4 000 €
6135	Locations mobilières	0,00	75,00	1 204,87		1 000,00	Copies mairie 1° sem estre 2018 + location copieur SABVDA2° sem estre 2018
615221	Entretiens de bâtiments publics	0,00	184 562,77	0,00		150 465,78	RESERVE FINANCIERE du Syndicat
61551	Entretien matériel roulant	829,39	2 000,00	1 888,29		2 000,00	Entretien et réparation des 3 véhicules
61558	Entretien autres biens mobiliers	339,20	3 000,00	149,17		3 000,00	Entretien ouvrages et matériel
6156	Maintenance	276,00	550,00	108,00		150,00	ATD 16 : antivirus ordinateurs (4)
6161	Primes d'assurances	3 002,40	3 900,00	3 636,79		4 000,00	1 véhicule + 1 bureau en plus en 2018, assurances renégociées
6184	Versements à des organ. Form.		3 000,00	0,00		0,00	Formations
6188	Autres frais divers	960,00	4 000,00	1 399,19		5 100,00	Communication, films actions du syndicat - PPG Tude et Dronne, expositions. 2019 : subv. avec les postes de TMA (50 %)
6225	indemnité au comptables et régisseurs	172,16	600,00	430,67		600,00	M. Etcheverin. 2018 : 6 mois de 2017 + année 2018
6226	Honoraires		2 000,00	0,00		6 000,00	2019 : accompagnement juridique + commissaire enquêteur
6227	Frais d'actes, contentieux		1 000,00	0,00		0,00	sans commentaire
6228	Divers	429,00	500,00	440,00		500,00	Contribution Syndicat Charente Eaux
6232	Fêtes & cérémonies	942,40	1 500,00	2 675,83		3 000,00	Alimentation repas CS + réunions TMA + commissions
6236	Catalogues et imprimés	470,34	500,00	242,34		500,00	Guides + duplication dossiers...
6237	Publications		2 000,00	1 362,00		4 500,00	Plaquettes de communication sur le syndicat et ses actions + plaquettes d'informations sur les cours d'eau... + Enquête PPG
6238	Divers		3 184,00	0,00		1 000,00	Panneaux d'exposition
6251	Voyages & déplacements	19,00	2 000,00	1 581,50		1 000,00	Frais 2017 payés sur 2018 (877€)
6261	Frais d'affranchissement	832,20	1 000,00	480,00		800,00	Territoire du syndicat plus grand + augmentation tarifs
6262	Frais de Télécommunication	707,58	1 300,00	1 208,01		1 500,00	2 nouveaux numéros de portables en 2018
6288	Autres frais services extérieurs	3 360,00	9 160,00	9 600,00		5 800,00	Convention de mise à dispo de services avec la mairie rieux martin pour secrétaire : 4800€ (en 2018 : payé 2017 + 2018) + Convention de mise à dispo Agent de prévention des risques professionnels de Chalais (1000€)
6355	Taxes & impôts sur véhicules	361,76	600,00	75,00		100,00	contrôle technique
011	TOTAL CHAP. Charges générales	19 520,52	243 586,77	42 516,89	0,00	205 395,78	
6218	autres personnels extérieurs	0,00	2 000,00	0,00		0,00	Indemnités stagiaires
6332	Cotisations au Fond National d'Aide au Logement	46,94	100,00	70,52		100,00	sans commentaire
6336	Cotisation Centre Gestion Fonct Publique Territoriale	820,98	1 000,00	683,56		1 000,00	sans commentaire
6338	Autres impôts et taxes sur rémunérations	69,09	200,00	0,00		0,00	sans commentaire
64111	Personnel titulaire	46 943,07	53 000,00	51 821,06		55 000,00	3 agents : 2,49 ETP + Convention suivi Anguille Argentée IRSTEVA + Convention COSEA 2018 + astreintes barrages
64112	NBI et supplément familial de traitement	885,10	1 000,00	1 351,05		2 790,00	Depuis 10/2018 : NBI pour 2 agents. Pour 2019 : 1 900 € de NBI et 890 € de SFT
64118	Autres indemnités	14 473,30	22 000,00	17 083,77		25 000,00	RIFSEEP cat C, PRS et ISS cat B pour 4 agents
64131	Personnel non titulaire	0,00	22 300,00	21 993,44		23 000,00	M Eric BONIS
6451	Cotisations URSSAF	7 919,37	12 000,00	14 228,04		16 000,00	sans commentaire
6453	Cotisations caisses retraite	14 960,10	22 000,00	16 446,37		20 000,00	sans commentaire
6455	Cotisations Assurances perso	2 610,01	3 000,00	2 826,11		3 200,00	Assurance groupe statutaire / CDG 16. 2019 M. BONIS en +
6458	cotisation autres organ. Soc.	415,14	600,00	410,00		621,00	CNAs pour 3 agents (en 2019 : 207 € / agent)
6475	Médecine du travail	121,00	250,00	181,50		250,00	1 agent en plus en 2018
012	TOTAL CHAP. Charges de personnel	89 264,10	139 450,00	127 095,42	0,00	146 961,00	
6531	Indemnités élus	13 071,42	31 500,00	27 939,20		29 000,00	Délibération mars 2018
6533	Cotisations retraite élus	1 154,01	2 600,00	2 642,25		2 800,00	sans commentaire
65548	Autres contributions	373,00	1 200,00	1 373,00		1 900,00	ATD16 : volet numérique + maintenance logiciels + RGPD
6574	Subventions de fonctionnement organismes droit privé	5 400,00	8 800,00	2 800,00		8 800,00	2018 : 200 € convention PASS + 2 600 € subvention G DON Chalais / 2019 : PASS (200 €) + 8 600 € G DONs (16, 17 et 33)
65	TOTAL CHAP. Charges gestion courante	19 998,43	44 100,00	34 754,45	0,00	42 500,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					600,00	Emprunt achat Reyraud, intérêts (montant à confirmer)
66	TOTAL CHAP. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	
6711	Intérêts moratoires / marchés		500,00	0,00		500,00	en prévision
6718	autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 000,00	0,00		500,00	en prévision
673	Titres annulés	16 984,60	0,00	0,00		0,00	Emission en double d'un titre de recette en 2015
67	TOTAL CHAP. Charges exceptionnelles	16 984,60	1 500,00	0,00	0,00	1 000,00	
6751	Valeur comptable des immo cédées	7 285,00				0,00	Sortie de factif Mitsubishi L 200 de 2005
6811	DAM des immobilisations	6 304,09	10 091,89	10 022,89		12 517,58	Dotations aux amortissements
042	CHAP Opération d'ordre entre sections.	13 589,09	10 091,89	10 022,89	0,00	12 517,58	
023	Virement section investissement		143 871,34	0,00	0,00	179 880,64	
TOTAL		159 356,74	582 600,00	214 389,65	0,00	588 855,00	

Précisions concernant la poursuite de l'opération n° 147 : l'étude concernant la continuité écologique du barrage du Coutras est finalisée et soldée. Le plan de financement pour les travaux, portés par la commune de Coutras, est finalisé.

Les partenaires financiers sont nombreux et ont réussi à se mettre d'accord pour financer le projet à hauteur de 80 %, sur un montant total de 1 388 000 € HT (rivière de contournement mixte poissons et canoës). M. FOULHOUX, 1^{er} adjoint à la Mairie de Coutras remercie le syndicat et particulièrement Gaël PANNETIER pour l'appui sur ce projet, qui tenait à cœur à la collectivité.

Aujourd'hui, le mode de financement des travaux et des postes, par nos partenaires (Agence de l'Eau, départements, Région...) évolue, et ils recentrent leurs financements. Si jusqu'à présent les dossiers étaient financés à hauteur de 70 % - 80 %, dorénavant ils ne le seront plus qu'à environ 60 %. Concernant l'Agence de l'Eau avec leur nouveau programme (le 11^{ème}), seulement une partie des actions de chaque tranche du PPG sera financée annuellement, ce qui complexifie les dossiers et leurs suivis.

Vu l'inertie entre les demandes de subventions et les autorisations règlementaires, nous sommes obligé de phaser et de prévoir l'intégralité des opérations en cours et à venir. Cependant, elles ne seront pas toutes réalisées cette année.

Rapport du Trésorier

La CAF (capacité d'auto-financement) brute s'élève à 113 012.14 € soit une capacité d'Autofinancement de **35.65 %** ce qui est très important (100 € de Recettes de Fonctionnement génèrent 35.65 € d'Autofinancement). En l'absence d'emprunt, la CAF nette est identique. **Le Coefficient d'Autofinancement Courant est de 51 % contre 62 % en 2018.** Même en baisse, la gestion reste toujours saine car les recettes couvrent les charges. **(Le coefficient d'autofinancement courant, c'est à dire la possibilité pour une collectivité de financer, une fois payé l'ensemble des dépenses courantes, des opérations plus importantes. A noter : la très forte hausse de la CAF et du financement propre. Cette forte CAF permet de dégager une forte marge pour financer l'investissement.**

Les recettes de fonctionnement se chiffrent à 317 K€ en 2018 contre 176 K€ en 2017. La variation s'explique par une hausse aux chapitres 70 et 74 (+ 16,3 K€ au 70 (*prestations extérieures*) et + 133K€ au 74 (*contribution des membres +100KF et décalage du solde de la subvention de fonctionnement*).

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 214 K€ en 2018 contre 136 K€ en 2017. La variation s'explique par une hausse au 011 (+ 23 K€ *charges générales*), au 012 (+ 38 K€ *charges de personnel*) et 65 (= 15 K€ *charge de gestion courante*) mais une baisse au 67 (- 17 K€ *en charges exceptionnelles*).

La hausse de ces 2 postes étant au profit des recettes, l'écart entre les Recettes de Fonctionnement et les Dépenses de Fonctionnement augmente fortement d'où la CAF élevée.

Les charges de personnel représentent 29.3 % des Dépenses de Fonctionnement, les dépenses générales 19.7 %, les contingents 16.3 %. **Les charges de personnels ont davantage augmenté en 2018 que les années précédentes** (recrutement d'un 1 nouvel agent depuis janvier 2018).

En Recettes de Fonctionnement, les dotations représentent toujours 95 % des recettes mais sur une masse financière beaucoup plus importante en 2018. Elles proviennent essentiellement des **4 EPCI à FP** et de **l'agence Adour Garonne**, de la **Région Nouvelle Aquitaine** et du **Conseil Départemental de la Charente**.

En investissement, les dépenses augmentent de 65 K€ par rapport à 2017 mais il y a aussi une légère hausse pour les recettes d'investissement (+ 12 K€). Les Dépenses d'Investissement sont de vraies dépenses, il n'y a plus de remboursement d'emprunt. **Il y a toujours un volume de trésorerie permettant de faire face au décalage entre les dépenses et les recettes (158 837 €). Au 31/12/18 la trésorerie permet de couvrir presque 9 mois de dépenses de fonctionnement.**

Compte de gestion 2018

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur,

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE d'APPROUVER** le compte de gestion du Percepteur de Chalais pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,*

Compte administratif 2018

Le Président présente le compte administratif 2018 du SABV de la Dronne aval. Il sort de la salle et laisse sa place à M. Bernard GUILLEMOT, doyen de l'assemblée, qui soumet ce compte administratif au vote de l'assemblée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents **ADOpte** le CA 2018.

Affectation des résultats 2018

Le	Comité Syndical réuni sous la présidence du Président, M. Joël BONIFACE			
	Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018			
	le 19 mars 2019, ce jour			
	Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018			
	Constatant que le compte administratif présente			
	<input type="radio"/>	Un excédent de fonctionnement	102 989,25	
		Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :		
Pour mémoire				
		Résultat de fonctionnement N-1	273 989,18	
A/		Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -		102 989,25
B/		RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		273 989,18
C/		RESULTAT à AFFECTER= A+B		376 978,43
D/		SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
	D001	BESOIN DE FINANCEMENT	-	112 918,29
	R001	EXCEDENT DE FINANCEMENT		
E/		SOLDE DES RESTES A REALIER D'INVESTISSEMENT N-1		
		BESOIN DE FINANCEMENT		-
		EXCEDENT DE FINANCEMENT		5 745,00
F/		BESOIN DE FINANCEMENT=D+E	-	107 173,29
decision d'affectation				
pour le montant du résultat en C				
1-		AFFECTATION réserves en investissement	R 1068	- 107 173,29
2-		REPORT de fonctionnement	R 002	269 805,14

Budget primitif 2019

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2019, détaillé article par article. Ce budget est présenté à l'équilibre, pour 588 855 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 1 362 342 € en dépenses et recettes d'investissement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents **ADOpte** le BP 2019 qui s'équilibre à la section de fonctionnement à 588 855 € et à la section d'investissement à 1 362 342 €.

Projet d'acquisition du site du moulin de Reyraud

M. FOULHOUX, Vice-Président, rappelle que le Comité Syndical, (délibération 45/2018 du 05/12/18) avait décidé :

- **de l'acquisition** du site du moulin de Reyraud pour 240 000 € (proposition faite par la société HydroEglisottes le 30/11/2018) + 10 000 € de frais d'actes et d'accompagnement juridique, sous réserve de pouvoir bénéficier de financements extérieurs avec un minimum de 70 %.
- **d'inscrire au budget primitif** 2019 les sommes afférentes à ce projet et **de faire « un emprunt relais** de 200 000 €, le temps de recevoir les soldes des subventions sans grever les capacités de financements du syndicat,
- **de la création d'un comité de pilotage** afin de lancer une étude de projet permettant d'identifier l'ensemble des enjeux du site, les solutions adaptées, et d'identifier plusieurs scénarii possibles de renaturation du site,

- **et de solliciter des subventions ou financements privés** auprès des différents partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, les Fonds Européens – FEDER - FEADER, Conseils départementaux 17 et 33, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et acteurs privés.

Préalablement à toutes acquisitions, en tant qu'établissement public, le syndicat est régi par des règles administratives strictes et nous sommes tenus de faire une demande d'avis domanial lors d'acquisitions amiables pour tous biens dont la valeur vénale est égale ou supérieure à 180 000 € hors droits et taxes.

Par conséquent, fin octobre 2018, nous avons procédé à la rédaction de deux dossiers de saisine auxquels, il nous a été répondu que partiellement par les services de la DRFIP, ayant des difficultés à évaluer ce type de bien, que la valeur d'une partie du bien en question (départements 24 et 33) était inférieure à 180 000 €, sans concertation entre services et sans en préciser le montant de la totalité du bien.

De plus, dans le cadre du dépôt de demande de subventions pour l'acquisition de ce site auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, via les fonds FEDER, il nous a été demandé d'apporter la preuve que le prix d'achat du bien n'est pas supérieur à la valeur du marché. Après avoir pris l'attache de différents services et personnes qualifiées, nous avons été dans l'impossibilité de justifier un prix d'achat à 240 000 € pour l'ensemble de cette unité foncière auprès de la Région Nouvelle Aquitaine (FEDER) ce qui rendait inéligible notre dossier de demande de subventions et ne nous permettait pas de finaliser le projet d'acquisition du site.

Face à cet état de fait, nous avons pris l'attache d'un expert en hydraulique et en gestion de patrimoine immobilier. Suite à cette rencontre très enrichissante, et ayant eu plus le temps pour approfondir cette affaire, **le Président du syndicat a fait, le 21/01/19, une proposition financière argumentée à HydroEglisottes à hauteur de 175 000 €, se trouvant dans une valeur justifiable en lien avec la réalité de la valeur vénale de ce type de bien.**

Le 14/03/19, la société HydroEglisottes a accepté cette proposition par courrier.

Le 05/12/18, le Président s'était engagé à revenir vers le Comité Syndical pour le tenir au courant des avancées notables du dossier, ce qui est fait ce soir. Le Vice-Président soumet aujourd'hui au vote le nouveau prix d'achat de ce site, ainsi qu'une proposition pour son financement.

Cette opération est inscrite au BP 2019. La part d'autofinancement prévisionnelle du projet de 37 000 € pourrait être largement financée par le syndicat. Mais il est proposé d'emprunter pour ce dossier afin de ne pas pénaliser la programmation des deux PPG en cours, le syndicat n'ayant plus d'emprunt. Les 80 % de subvention du FEDER sont confirmés. La seule pièce manquante au projet est le rapport d'expert justifiant la valeur du bien, actuellement en cours de réalisation.

C'est un dossier qui est très bien perçue par nos partenaires et qui intéresse particulièrement l'Europe par rapport à la place stratégique du moulin de Reyraud et à l'enjeu grands migrateurs sur l'axe Dronne où il a urgence de rétablir la continuité écologique. Pour rappel, il avait été voté le rétroplanning suivant : 1) acquisition, 2) création d'un comité de pilotage (élus locaux et acteurs de l'eau), 3) étude préalable, dictée par le comité de pilotage, pris en charge à 100 % par EPIDOR, 4) travaux en fonction de l'étude préalable et des choix du comité de pilotage. Il n'y aura pas de travaux avant 2020-2021. Aujourd'hui l'acquisition permet de figer la situation concernant la continuité écologique et nautique, mais avec la DIG simplifiée, nous pourront intervenir pour des embâcles ou des arbres dangereux dès 2019.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, selon le vote suivant : 1 voix contre et 37 voix pour, **DECIDE**, en complément des décisions prises lors du Comité Syndical du 05/12/18 (délibération n° 45/2018) :*

- D'**ACCEPTER** la nouvelle proposition d'achat, pour l'acquisition du site du moulin de REYRAUD, d'un montant de 175 000 €, offre acceptée par la société HydroEglisottes,
- De **PREVOIR** une somme de 10 000 € supplémentaire pour les frais notariés, d'expert et de juriste éventuels,
- De **VALIDER** la souscription d'un emprunt d'un montant de 185 000 € pour faire le relais entre la date d'achat et le versement des subventions européennes (148 000 €) ainsi que pour financer la part d'autofinancement du syndicat (37 000 €), sans grever les capacités financières du syndicat,
L'emprunt sera remboursé en 2 temps : 1) : remboursement anticipé d'ici 18 mois pour les 148 000 € + intérêts et frais de dossiers (environ 1 700 €), correspondant au versement de la subvention du FEDER avec 80 % de subventions en cours d'instruction, 2) : remboursement du capital restant (20 % : 37 000 €) sur 5 ans : environ 7 400 € / an + les intérêts (environ 1 000 € pour les 5 ans),
- De **SOLLICITER** des subventions ou financements privés auprès des différents partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, les Fonds Européens – FEDER - FEADER, Conseils départementaux 17 et 33, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et acteurs privés.

Continuité écologique des ouvrages en liste 1, demande de subventions pour les études projet

M. Bernard HERBRETEAU, Vice-Président, expose que le volet continuité écologique est une orientation prioritaire du PPG 2016-2026 sur la Tude et la Dronne charentaise. L'objectif, sur la durée du programme, est de restaurer la continuité écologique sur l'ensemble du bassin versant de la Tude.

A ce titre, le syndicat mène une opération coordonnée de restauration de la continuité écologique pour les neuf ouvrages du bassin de la Tude concernés par le classement en Liste 2 (article L214-17 du code de l'environnement) **ainsi que pour l'ensemble des obstacles à la continuité écologique sur le linéaire en liste 1 sur la Tude.**

Les ouvrages concernés par le classement en liste 1 n'ont pas bénéficiés d'études préalables. Si les modalités de mise en œuvre ont été esquissées dans le cadre de l'élaboration du PPG avec une estimation sommaire des coûts, des études complémentaires sont à prévoir pour les ouvrages les plus complexes. Le SABV de la Dronne aval est propriétaire de l'ensemble des ouvrages concernés.

Le Vice-Président présente les études **au stade esquisse** en cours, concernant les ouvrages suivants, par tranches de travaux : TR2 et TR3, pour un coût total de 30 000 € HT :

- **Tranche 2 du PPG : Prévu 10 000 € HT : en cours**
 - Etat des lieux et esquisse des aménagements pour l'OP 3 : ouvrage du stade à Montmoreau,
 - Etat des lieux et esquisse des aménagements pour OD 3 : ouvrage du Moulin du Faure à Saint Amant de Montmoreau,
 - Etat des lieux et esquisse des aménagements pour OD 8 : ouvrage de Gratteloubé à Bors.
- **Tranche 3 du PPG : prévu 20 000 € HT : en cours**
 - Etat des lieux et esquisse des aménagements pour l'OP 1 : ouvrage de Grand Pas à Montmoreau,
 - Etat des lieux et esquisse des aménagements pour l'OD 2 : Vanne du canal de Montmoreau,
 - Etat des lieux et esquisse des aménagements pour l'OP 2 : barrage du Pont à Montmoreau.

Suite à ces 1^{ères} phases d'études préalables, il convient de prévoir la 2^e phase, qui comprendra les projets d'aménagements et l'élaboration des CCTP pour la consultation des entreprises.

Le Vice-Président soumet, au vote le dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès de nos partenaires financiers, pour la continuité écologique des ouvrages en liste 1, phase Pro, (30 000 € HT soit 36 000 € TTC), ainsi que la réalisation de la 2^e phase d'étude projet, pour les ouvrages OD 3, OP 1, OD 2 et OP 2.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :*

- *De **PREVOIR** la deuxième phase d'étude projet, pour la continuité écologique des ouvrages en liste 1, à savoir l'élaboration des projets d'aménagements et l'élaboration des CCTP pour la consultation des entreprises, pour les ouvrages OD 3, OP 1, OD 2 et OP 2,*
- *De **SOLLICITER des subventions** auprès de nos différents partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, Conseil départemental de la Charente et Agence de l'Eau Adour Garonne, pour la continuité écologique des ouvrages en liste 1, phase Pro, pour 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC.*

Questions diverses

- M. Marc DUFLOT questionne le syndicat sur **la mise en application d'un dispositif de prévision**, notamment pour les inondations, sur le bassin de la Tude, délibéré par le Comité Syndical en mars 2018. La délibération a permis d'adhérer au PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) Dordogne, qui sera signé par EPIDOR et le Préfet de la Dordogne. Aujourd'hui ce programme n'est toujours pas signé. Dès que le syndicat aura des nouvelles de ce programme, nous en informerons les délégués. Etant inscrit dans cette démarche, le syndicat pourra à terme bénéficier de subventions pour prévenir les inondations sur notre secteur, via les fonds « Barnier ».
- **Proposition d'une visite du moulin de Reyraud** pour les élus du syndicat. Plus d'une vingtaines d'élus sont intéressés. Proposition de faire deux visites, une en journée et une le soir. Cette visite sera organisée dès l'accord de subvention des fonds FEDER via la Région Nouvelle Aquitaine.